



1120000 Commission paritaire des entreprises de garage

Convention collective de travail du 29 avril 2014 (123.426)

Classification professionnelle (Convention enregistrée le 18 septembre 2014 sous le numéro 123426/CO/112)

CHAPITRE Ier. *Champ d'application*

Article 1er. La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs, aux ouvriers et ouvrières des entreprises qui ressortissent à la Commission paritaire des entreprises de garage.

Pour l'application de la présente convention collective de travail, on entend par "ouvriers" : les ouvriers et les ouvrières.

CHAPITRE II. *Catégories professionnelles et activités*

Art. 2. Les ouvriers occupés dans les entreprises dont question à l'article 1er, sont répartis dans des catégories professionnelles qui tiennent compte de :

- l'activité principale dont relèvent les tâches qu'ils exécutent, conformément à l'article 4 de la présente convention;
- la nature des tâches effectuées;
- les aptitudes professionnelles;
- le degré d'autonomie dans l'exécution des tâches.

Ces catégories professionnelles sont : A1 (A1.1 et A1.2), A2 (A2.1 et A2.2), B1, B2, C1, C2, D1 et D2, décrites dans les articles 5 à 12 de la présente convention collective de travail.

Art. 3. A ces catégories correspondent des fonctions de référence. Celles-ci constituent l'étalonnage qui servira à attribuer une catégorie professionnelle à des fonctions existantes, de nouvelles fonctions ou des fonctions modifiées dans les entreprises mentionnées à l'article 1er.

En outre, ces fonctions de référence sont différentes selon l'activité de l'entreprise.

Dans l'entreprise les activités suivantes peuvent être identifiées, auxquelles correspondent à chaque fois différentes fonctions de référence :



- activités de garage, voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers < 3,5 tonnes;
- activités de garage, motocycles, vélomoteurs et scooters;
- activités de garage, véhicules utilitaires et poids lourds à partir de 3,5 tonnes;
- activités de garage, logistique et magasinier;
- activités de dépannage;
- activités de carrosserie;
- activités de montage de pneus;
- activités de fastfitter.

S'il apparaît, lors de l'attribution d'une catégorie professionnelle, que les éléments constitutifs de la fonction exercée ne permettent pas, ou pas suffisamment, de se référer à l'un des descriptifs des fonctions de référence dans l'une des activités d'entreprise visées à l'alinéa précédent, les éléments pertinents correspondant à des descriptifs de fonctions de référence liées à d'autres activités seront pris en compte. De cette manière, la catégorie professionnelle attribuée ne sera pas nécessairement en rapport avec l'une des fonctions de références liées à l'activité de l'entreprise.

CHAPITRE III. *Fonctions de référence*

Art. 4. Ci-après, une énumération est faite des fonctions de référence relatives aux différentes activités des entreprises, telles que reprises à l'article 3, 3ème alinéa de la présente convention collective de travail.

Art. 5. L'ouvrier de la catégorie A1 ne doit posséder ni connaissance spéciale, ni expérience, ni aptitude physique particulière. Il ne lui faut aucune formation spécifique et il exécute les travaux les plus simples requérant uniquement l'application de consignes.

Il n'exécute pas d'autre tâche que celle de :

- pompiste;
- laveur;
- portier.

Appartient à la catégorie A1.1, l'ouvrier tel que décrit sous A1 ayant 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise.



Appartient à la catégorie A1.2, l'ouvrier tel que décrit sous A1 ayant 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

Art. 6. L'ouvrier de la catégorie A2 ne doit posséder ni connaissance spéciale, ni expérience, ni aptitude physique particulière. Il ne lui faut aucune formation spécifique et il exécute les travaux les plus simples requérant uniquement l'application de consignes.

Sont classés dans cette catégorie :

- le balayeur;
- le veilleur de nuit;
- le laveur de pièces;
- le lustreur de voitures neuves;
- l'aide-monteur de pneus;
- le chauffeur.

La définition des fonctions de référence "Aide-monteur pneus" et "chauffeur" est ajoutée en annexe à la présente convention collective de travail.

Appartient à la catégorie A2.1, l'ouvrier tel que décrit sous A2 ayant 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

Appartient à la catégorie A2.2, l'ouvrier tel que décrit sous A2 ayant 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

Art. 7. Les fonctions de référence suivantes font partie de la catégorie B1 pour les activités suivantes :

- voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers < 3,5 tonnes : aide-mécanicien;
- véhicules utilitaires et poids lourds à partir de 3,5 tonnes : aide-mécanicien;
- logistique et magasin : aide-magasinier;
- carrosserie : préparateur peintre et préparateur tôlier;
- montage de pneus : monteur pneus;
- fastfitter: fastfitter junior.



Art. 8. Les fonctions de référence suivantes font partie de la catégorie B2 pour les activités suivantes :

- voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers < 3,5 tonnes : mécanicien d'entretien;
- motocycles, vélomoteurs et scooters : mécanicien d'entretien;
- véhicules utilitaires et poids lourds à partir de 3,5 tonnes : mécanicien d'entretien;
- dépannage : remorqueur < 3,5 tonnes;
- montage de pneus : monteur-réparateur;
- fastfitter : fastfitter monteur.

Art. 9. Les fonctions de référence suivantes font partie de la catégorie C1 pour les activités suivantes :

- voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers < 3,5 tonnes : mécanicien;
- motocycles, vélomoteurs et scooters : mécanicien;
- véhicules utilitaires et poids lourds à partir de 3,5 tonnes : mécanicien;
- logistique et magasin : magasinier;
- dépannage : dépanneur;
- carrosserie : tôlier et peintre;
- fastfitter : fastfitter électronique.

Art. 10. Les fonctions de référence suivantes font partie de la catégorie C2 pour les activités suivantes :

- voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers < 3,5 tonnes : spécialiste;
- véhicules utilitaires et poids lourds à partir de 3,5 tonnes : spécialiste;
- logistique et magasin : magasinier en chef;
- dépannage : remorqueur-embarqueur (tous tonnages);
- carrosserie : constructeur en carrosserie et carrossier-réparateur.



Art. 11. Les fonctions de référence suivantes font partie de la catégorie D1 pour les activités suivantes :

- voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers < 3,5 tonnes : technicien;
- motocycles, vélomoteurs et scooters : technicien;
- véhicules utilitaires et poids lourds à partir de 3,5 tonnes : technicien;
- dépannage : technicien mobile (patrouilleur).

Art. 12. Les fonctions de référence suivantes font partie de la catégorie D2 pour les activités suivantes :

- voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers < 3,5 tonnes : technicien hors catégorie;
- véhicules utilitaires et poids lourds à partir de 3,5 tonnes : technicien hors catégorie.

Art. 13. La définition des fonctions de référence reprises dans les articles 7 à 12 est jointe en annexe à la présente convention collective de travail.

CHAPITRE IV. *Tableau des fonctions*

Art. 14. Les catégories professionnelles et les activités de l'entreprise, décrites au chapitre II de la présente convention collective de travail, ont servi à dresser un tableau des fonctions reprenant les fonctions de référence.

Ce tableau des fonctions est joint en annexe à la présente convention collective de travail.

CHAPITRE V. *Commission de classification*

Art. 15. Au sein de la Commission paritaire pour les entreprises de garage, a été créée une commission de classification paritaire pouvant intervenir en cas de litige individuel ou collectif en matière de classification de fonction.

La composition, la procédure et la méthode de travail de cette commission de classification paritaire sont précisées dans la convention "création de la commission de classification", jointe en annexe à la présente convention collective de travail.

Cette commission de classification doit rédiger un règlement d'ordre intérieur.

CHAPITRE VI. *Dispositions générales*



Art. 16. Sur chaque fiche et décompte individuel de salaire remis à l'ouvrier, doit figurer la catégorie professionnelle correspondante de l'intéressé.

Chaque ouvrier appartient nécessairement à une des catégories professionnelles reprises à l'article 2 de la présente convention collective de travail.

Art. 17. Les réglementations plus avantageuses au niveau des entreprises restent toujours applicables.

Art. 18. L'application et l'exécution de la présente convention collective de travail ne pourra en aucun cas entraîner de diminution du salaire horaire de l'ouvrier.

Cela implique notamment que, pour les ouvriers en service avant l'entrée en vigueur de la présente convention collective de travail, toutes les indexations et augmentations de salaire à venir effectuées en exécution des conventions collectives de travail relatives à la détermination du salaire et aux salaires horaires, doivent être appliquées sur la base du salaire horaire effectif existant lors de l'entrée en vigueur de la présente convention collective de travail.

Toutefois, les ouvriers ne pourront se prévaloir automatiquement d'une des catégories professionnelles visée à l'article 2 de la présente convention collective de travail sur la base du simple intitulé de la fonction de référence, même si celui-ci correspond à l'intitulé utilisé avant l'entrée en vigueur de la présente convention collective de travail.

Pour la détermination de la catégorie professionnelle visée à l'article 2, il faudra se référer aux descriptifs des fonctions de référence annexés à la présente convention collective de travail.

CHAPITRE VII. *Dispositions finales*

Art. 19. La présente convention collective de travail remplace la convention collective de travail en matière de classification professionnelle du 22 avril 2010, conclue en Commission paritaire des entreprises de garage, enregistrée sous le numéro 102582/CO/112 le 13 décembre 2010 (Moniteur belge du 9 février 2011) et ratifiée par arrêté royal 17 avril 2013 (Moniteur belge du 8 octobre 2013).

Art. 20. La présente convention collective de travail entre en vigueur le 1er janvier 2014 et est conclue pour une durée indéterminée.



Déclaration paritaire en matière de convention collective de travail classification professionnelle

Les organisations d'employeurs et de travailleurs représentées en Commission paritaire des entreprises de garage, déclarent par la présente que la définition des fonctions de référence a pour but de donner une idée générale des connaissances, aptitudes et responsabilités exigées de l'ouvrier appartenant à une certaine catégorie.

S'il s'avère, lors de l'évaluation d'un ouvrier, que ce dernier ne satisfait pas à toutes les exigences d'une fonction de référence déterminée, ceci ne constituera pas nécessairement un obstacle pour appartenir à cette catégorie professionnelle.

Ces mêmes organisations ont convenu de soumettre, à la demande de la partie la plus diligente, l'application de la présente classification professionnelle à la commission paritaire, qui peut décider de confier cette tâche à la commission paritaire de classification. La présente convention collective de travail classification professionnelle sera évaluée au niveau sectoriel, tous les 5 ans au minimum, ainsi qu'à la demande de la partie la plus diligente, et si nécessaire, les améliorations propo-sées par la commission paritaire de classification seront intégrées dans la convention collective de travail relative à la classification professionnelle.



Annexe 1ère à la convention collective de travail du 29 avril 2014, conclue au sein de la Commission paritaire des entreprises de garage, relative à la classification professionnelle

Commission de classification paritaire

Article 1er. En exécution de la convention collective de travail du 29 avril 2014 pour le secteur des entreprises de garage CP 112, on prévoit la création d'une commission de classification composée paritairement, ci-après dénommée CCP.

La CCP se compose de deux représentants-experts désignés par la représentation des employeurs à la commission paritaire et d'un représentant-expert par organisation des travailleurs représentée à la commission paritaire.

Art. 2. Le secrétariat de cette commission est situé dans les bureaux du représentant des employeurs (Fede-rauto asbl), soit avenue Jules Bordet 164, 1140 Bruxelles.

Art. 3. La CCP a pour mission d'intervenir en cas de contestation au sujet de l'attribution d'une classe dans le cadre de l'application de la classification de fonctions au sein des entreprises relevant de la Commission paritaire des entreprises de garage.

Pour qu'une contestation puisse être traitée au sein de la CCP, la partie qui conteste doit transmettre par écrit à la CCP (à l'adresse du secrétariat) les informations suivantes :

- Une description de fonction dont toutes les parties ont pris connaissance, et sur laquelle les parties concernées soient si possible d'accord, tant sur le contenu que sur les points litigieux;
- Ce sur quoi porte la contestation;
- Les arguments techniques étayant les points de vue.

Lors de la réception des documents, le secrétariat en envoie une copie à toutes les organisations représentées dans la CCP.

Art. 4. La commission se réserve le droit de demander des explications complémentaires ou d'observer les postes de travail sur place si nécessaire pour prendre une décision.

Après réception de tous les éléments nécessaires, les parties concernées sont informées de la date à laquelle le traitement de la contestation débutera, et ceci dans un délai de 14 jours calendrier après réception de la demande écrite pour le traitement. Cette période doit être prolongée du même nombre de jours au cas où elle correspond à la période des vacances de Noël, de Pâques ou de juillet-août.



Dans un délai de deux mois à compter de la communication de la date de début, la CCP prend une décision. La décision, signée par les membres de la CCP, est communiquée par écrit à toutes les parties concernées.

Le résultat de la décision entre en vigueur avec force rétroactive au moins à partir de la date de la réception du dossier au secrétariat de la CCP, quelles que soient les procédures éventuellement entamées.

Art. 5. Dans un délai d'un mois à compter de l'annonce de la décision, un appel motivé d'un point de vue technique peut être introduit. La partie la plus diligente en avertit le secrétariat de la CCP, qui à son tour informe par écrit les membres de la commission.

Si aucun appel n'a été introduit au cours de ce délai, la première décision est alors définitive et contraignante.

Dans un délai d'un mois à partir de l'introduction de l'appel, les membres de la commission rendront un nouvel avis au sujet de la contestation.

Une décision définitive quant à la classe à attribuer sera transmise aux parties concernées. Il n'est pas possible d'introduire un deuxième appel après cette décision.

Art. 6. La commission paritaire peut si elle le souhaite confier à la CCP des missions concernant des matières techniques ou des contestations.

Dès réception d'une mission, la CCP transmettra à la commission paritaire un plan en plusieurs étapes ou un planning des activités, en tenant compte des dispositions reprises aux articles 3, 4 et 5.



Annexe 2 à la convention collective de travail du 29 avril 2014, conclue au sein de la Commission paritaire des entreprises de garage,
relative à la classification professionnelle

Tension salariale	Classe	Activités de garage, voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers < 3,5T	Activités de garage, motocycles, vélomoteurs et scooters	Activités de garage, véhicules utilitaires et poids lourds à partir de 3,5T	Activités de garage, logistique et magasinier	Activités de dépannage	Activités de carrosserie	Activités de montage de pneus	Activités de fastfitter
140 p.c.	D2	Technicien hors-catégorie		Technicien hors-catégorie					
134 p.c.	D1	Technicien	Technicien	Technicien		Patrouilleur/ Technicien mobile			
128 p.c.	C2	Spécialiste voitures de tourisme et véh. util. légers		Spécialiste véhicules utilitaires et poids lourds	Magasinier en chef	Remorqueur embarqueur (tous tonnages)	Constructeur en carrosserie Carrossier-réparateur		
122 p.c.	C1	Mécanicien	Mécanicien	Mécanicien	Magasinier	Dépanneur	Tôlier peintre		Fastfitter électronique
116 p.c.	B2	Mécanicien d'entretien	Mécanicien d'entretien	Mécanicien d'entretien		remorqueur (< 3,5t)		Monteur-réparateur de pneus	Fastfitter monteur
110 p.c.	B1	Aide-mécanicien		Aide-mécanicien	Aide-magasinier		Préparateur Peintre Préparateur Tôlier	Monteur de pneus	Fastfitter junior



100 p.c.	A2							Aide-monteur de pneus	
		Définition générale - activités de garage A2							
		Chauffeur							
-	A1	Définition générale- A1							



Annexe 3 à la convention collective de travail du 29 avril 2014, conclue au sein de la Commission paritaire des entreprises de garage, relative à la classification professionnelle

Définition générale A1

Classe A1

Groupe-cible :

L'ouvrier qui ne doit posséder ni connaissance spéciale, ni expérience, ni aptitude physique particulière. Il ne lui faut aucune formation spécifique et il exécute les travaux les plus simples ne requérant que l'application de consignes d'exécution.

Il n'exécute en outre pas d'autre tâche que :

- Pompiste;
- Laveur;
- Portier.



Définition générale A2

Classe A2

Groupe-cible :

L'ouvrier qui ne doit posséder ni connaissance spéciale, ni expérience, ni aptitude physique particulière. Il ne lui faut aucune formation spécifique et il exécute les travaux les plus simples ne requérant que l'application de consignes d'exécution.

Sont rangés dans cette catégorie :

- Le balayeur;
- Le veilleur de nuit;
- Le laveur des pièces;
- Le lustreur de voitures neuves;
- L'aide monteur de pneus (voir description);
- Le chauffeur (voir description).



Chauffeur

Classe A2

Groupe-cible :

L'exécution de tâches de transport, nécessaires pour assurer un service rapide. Il travaille sous la direction hiérarchique du chef de service.

Commande de marchandises - transport de pièces détachées, l'entretien du véhicule de service afin de veiller à ce que les marchandises arrivent dans les délais, en toute sécurité et de façon efficace à la bonne destination.

Activités :

- Consulter des instructions, du planning journalier ou hebdomadaire;
- Chercher les emplacements et les lieux de livraison;
- En concertation avec le responsable direct, déterminer les priorités et les respecter;
- Pendant la journée, le chauffeur suit un itinéraire de points où il doit livrer des pièces détachées et des commandes;
- Assurer le transport de personnes, de petit matériel et/ou de pièces urgentes afin qu'ils arrivent dans les délais et en toute sécurité à la bonne destination;
- Transporter des commandes de marchandises - pièces détachées;
- Exécuter des tournées de services rapides si c'est prévu;
- Rechercher des informations simples (ex. numéros de téléphone);
- Laver les véhicules;
- Assurer l'entretien du véhicule de service (vérifier le niveau d'huile, contrôler le liquide de refroidissement, les essuie-glaces, etc.), contrôler les pièces essentielles et les faire réparer en cas de problème/panne;
- Exécuter des tâches administratives, nécessaires à l'exécution de la mission (remplir la feuille de route, les ordres de marche, ...).



Equipement :

- Véhicule de société;
- Carte routière;
- GPS (si présent).

Techniques générales :

- Une connaissance approfondie de la langue véhiculaire;
- Lecture de cartes;
- Pouvoir exécuter des tâches administratives.

Techniques professionnelles :

- Le chauffeur est en possession d'un permis de conduire valable;
- Attestation médicale (pour le transport de personnes);
- Une connaissance approfondie de la réglementation et du code de la route;
- Une connaissance minimale de la technique automobile (surtout le petit entretien).



Aide-mécanicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers Classe B1

Groupe-cible :

L'aide-mécanicien voitures de tourisme et poids lourds légers travaille toujours sous contrôle et surveillance et est chargé principalement des opérations d'entretien simples, des contrôles visuels et des interventions aux pneumatiques.

Activités :

- Exécuter un entretien limité selon le livret d'entretien du constructeur et avec une utilisation limitée des appareils et d'outils d'essai habituels;
- Régler les feux (systèmes simples);
- Démonter et monter des composants mécaniques;
- Contrôler visuellement un véhicule (voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers) et faire rapport du contrôle au mécanicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers;
- Mettre à jour les fiches de travail et livrets d'entretien personnels;
- Interpréter des spécifications techniques concernant les véhicules et mettre à jour une documentation technique limitée;
- Contrôler visuellement lors d'interventions aux pneumatiques;
- Maîtriser les méthodes de travail et techniques d'entretien;
- Etablir un diagnostic simple et réparer des circuits de courant électriques simples (éclairage et éclairage de secours);
- Souder de façon limitée et mettre en forme (petites réparations);
- Démonter et monter les composants systématiquement et judicieusement selon les instructions et/ou la documentation techniques sous l'accompagnement d'un mécanicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers.

Equipement :



- Tous les appareils et outils pour exécuter un petit entretien aux voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers;
- Tous les appareils pour régler les feux;
- Tous les appareils et outils pour monter et réparer les pneus.

Techniques - généralités :

- Connaissances de la langue véhiculaire (communication et fourniture de rapports écrits);
- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation des informations techniques.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances de base d'électricité automobile appliquée;
- Connaissances générales de la technique automobile (moteur, ligne motrice, électricité appliquée, pneumatique etc.);
- Connaissances de la législation concernant la sécurité, la santé et l'hygiène et de la réglementation sur les techniques spécifiques à la profession;
- Connaissances de l'utilisation correcte de tous les appareils et outils;
- Connaissances de base des techniques du métal;
- Connaissances de base de la science des matériaux (métal);
- Connaissances de la soudure et mise en forme (petites réparations).



Mécanicien d'entretien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers

Classe B2

Groupe-cible :

Les exigences imposées à l'aide-mécanicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers sont également d'application au mécanicien d'entretien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers. Il est chargé principalement de l'entretien des véhicules, il contrôle l'état et le fonctionnement d'un véhicule. Il remplace des matériaux de consommation et des pièces usées, si nécessaire. Exécute uniquement des réparations courantes et est capable de monter des accessoires simples.

Activités :

- Exécuter un entretien complet selon le livret d'entretien du constructeur et avec une utilisation limitée des appareils et d'outils d'essai habituels;
- Contrôler le fonctionnement d'un véhicule (voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers) et faire rapport du contrôle au mécanicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers;
- Constater l'état d'usure des pièces mécaniques, électriques, électroniques et hydrauliques;
- Démonter, monter, équilibrer ou remplacer les pneus;
- Préparer un véhicule à la livraison au client.

Equipement :

- Tous les instruments et outils mentionnés pour l'aide-mécanicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers;
- Tous les appareils et outils pour exécuter un entretien aux voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers;
- Tous les appareils et outils pour monter, équilibrer et réparer les pneus.

Techniques - généralités :

- Connaissances de la langue véhiculaire (communication et fourniture de rapports écrits);



- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation des informations techniques.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances d'électricité automobile appliquée;
- Bonnes connaissances de la technique automobile (moteur, ligne motrice, électricité appliquée, pneumatique etc.);
- Connaissances limitées de la détection et de la résolution d'anomalies sur les véhicules;
- Connaissances limitées des techniques de dépose, de réparation et de réglage des composants;
- Connaissances de la législation concernant la sécurité, la santé et l'hygiène et de la réglementation sur les techniques spécifiques au métier;
- Connaissances de l'utilisation correcte de tous les appareils et outils;
- Connaissances de base des techniques du métal;
- Connaissances de base de la science des matériaux (métal);
- Connaissances de la soudure et mise en forme (petites réparations).



Mécanicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers

Classe C1

Groupe-cible :

Les exigences imposées au mécanicien d'entretien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers sont également d'application au mécanicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers. De plus, il effectue des réparations courantes en atelier, sous la direction d'un technicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers.

Activités :

- Entretenir et réparer des véhicules motorisés dans le respect des consignes du constructeur et sous la direction d'un chef direct (ex. technicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers);
- Préparer des véhicules devant être présentés au contrôle technique;
- Dépister des pannes courantes aux équipements de test et d'essai habituels;
- Déposer, poser, réparer, régler et mettre en service des composants;
- Collaborer avec l'aide-mécanicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers et l'accompagner;
- Contrôler, réparer et régler les moteurs à combustion;
- Vérifier, réparer et régler une boîte de vitesses manuelle, un réducteur et un arbre de transmission;
- Vérifier, réparer et régler les organes de suspension, de direction et de freinage (sauf sur des systèmes micro- électroniques);
- Aligner les roues d'un véhicule;
- Souder;
- Lire et interpréter les résultats d'une prise de mesure;
- Réaliser une petite révision d'un moteur;
- Déterminer l'importance de l'usure d'un moteur (après dépose) et agir en conséquence;
- Déposer et poser un moteur;



- Poser, régler et entretenir une installation de GPL et connaître les directives légales y afférentes;
- Vérifier et entretenir les circuits basse et haute pression des moteurs diesel.

Equipement :

- Tous les instruments et outils mentionnés pour l'aide-mécanicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers;
- Appareils de mesure et de contrôle des gaz d'échappement;
- Appareils de mesure électrotechniques universels;
- Tous les appareils et outils de chauffage et d'assemblage;
- Toutes sortes d'appareils d'essai propres à l'exploitation d'un garage (entre autres banc d'essai pour freins);
- Appareils d'alignement des roues.

Techniques - généralités :

- Connaissances générales approfondies de la langue véhiculaire, en mécanique, en électricité et en mathématiques;
- Connaissances de base en électronique;
- Connaissances de l'organisation et de la planification du travail;
- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation des informations techniques des constructeurs.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances générales de la détection et de la résolution d'anomalies sur les véhicules;
- Connaissances des techniques de dépose, de réparation et de réglage des composants;
- Connaissances de la réglementation technique relative aux véhicules;



- Connaissances de l'utilisation des schémas et notices techniques (microfiches, cd-rom, etc.);
- Connaissances approfondies de la technique des véhicules.



Spécialiste voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers

Classe C2

Groupe-cible :

Les exigences imposées au mécanicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers sont également d'application au spécialiste voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers. Il est fortement spécialisé dans l'une des spécialités suivantes : la mécanique, l'électricité, l'électronique, l'optique, la physique, la chimie, la thermodynamique, les techniques de réglage.

Activités :

Selon la spécialité :

- Etablissement d'un diagnostic et d'un tune-up sur les voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers à l'aide de la documentation technique et suivant les directives du constructeur;
- Entretien et réparation de véhicules à moteur de façon indépendante et suivant les directives du constructeur;
- Détection de pannes complexes à l'aide des appareils et des outils de test usuels;
- Exécution et contrôle des réparations;
- Un spécialiste voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle (technique des véhicules et d'organisation).

Equipement :

- Tous les appareils et outils mentionnés pour le mécanicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers;
- Tous les appareils modernes de test et de diagnostic;
- Appareils de test et de diagnostic gérés par ordinateur.



Techniques - généralités :

- Connaissances approfondies d'une des spécialités suivantes : mécanique, électricité, électronique, optique, physique, chimie, thermodynamique, techniques de réglage;
- Etablissement d'un diagnostic complet sur les problèmes d'un véhicule;
- Réparation de pannes complexes dans son domaine;
- Connaissances d'une langue étrangère pour pouvoir lire les données techniques.

Techniques - axées sur la profession :

Selon la spécialité :

- Connaissances approfondies des produits;
- Connaissances des méthodes de détection des pannes pour réparer les moteurs;
- Connaissances des nouvelles technologies et des systèmes complexes.



Technicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers

Classe D1

Groupe-cible :

Les exigences imposées au spécialiste voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers sont également d'application au technicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers. Il veille à ce que les activités soient effectuées correctement des points de vue organisationnel et économique.

Activités :

- Etablissement d'un calcul du prix de revient justifié économiquement en fonction du nombre d'heures de travail, du prix de revient et de la disponibilité des pièces de rechange etc.;
- Exécution et contrôle des réparations;
- Collaboration avec et accompagnement de l'aide-mécanicien, du mécanicien et du spécialiste en voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers;
- Un technicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle (technique des véhicules et d'organisation);
- Appréciation du fonctionnement et du réglage d'un moteur;
- Rectification complète d'un moteur à combustion;
- Rectification complète des circuits électriques et électroniques d'un véhicule;
- Etablissement d'un diagnostic complet sur les problèmes d'un véhicule;
- Réparation de pannes complexes;
- Gestion des informations.

Equipement :



- Tous les appareils et outils mentionnés pour le mécanicien spécialiste en voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers.

Techniques - généralités :

- Connaissances en mathématiques (avec une introduction à la statistique);
- Connaissances générales en mécanique, électricité, électronique, optique, physique, chimie, thermodynamique, techniques de réglage et de la langue véhiculaire (interaction socialement correcte).

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances approfondies des produits;
- Connaissances des méthodes de détection des pannes pour réparer les moteurs;
- Connaissances des nouvelles technologies et nouveaux systèmes mécaniques, hydrauliques et pneumatiques complexes;
- Connaissances de la gestion rationnelle d'un stock et de la planification du travail;
- Connaissances approfondies des systèmes à air comprimé et des installations de freinage à air comprimé;
- Connaissances approfondies des dispositifs de commande et de régulation micro-électroniques (ABS, ASR, etc.).



Technicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers hors catégorie Classe D2

Groupe-cible :

Les exigences imposées au technicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers sont également d'application au technicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers hors catégorie.

Activités :

- Exécuter des réparations sur divers composants mécaniques;
- Gérer une équipe de collaborateurs;
- Donner une formation aux collaborateurs;
- Intervenir dans les relations avec les clients (par exemple, situations de conflit).

Equipement :

- Tous les appareils et outils mentionnés pour le technicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers.

Techniques - généralités :

- Connaissances en mathématiques (avec une introduction à la statistique);
- Connaissances générales en mécanique, électricité, électronique, optique, physique, chimie, thermodynamique, techniques de réglage et de la langue véhiculaire (interaction socialement correcte).

Techniques - axées sur la profession

- Connaissances approfondies des produits;



- Connaissances des méthodes de détection des pannes pour réparer les moteurs;
- Connaissances des nouvelles technologies et nouveaux systèmes mécaniques, hydrauliques et pneumatiques complexes;
- Connaissances de la gestion rationnelle d'un stock et de la planification du travail;
- Connaissances approfondies des systèmes à air comprimé et des installations de freinage à air comprimé;
- Connaissances approfondies des dispositifs de commande et de régulation micro-électroniques (ABS, ASR, etc.).



Mécanicien d'entretien cyclomoteurs

Classe B2

Groupe-cible :

Un mécanicien d'entretien moto exécute des entretiens restreints, des simples réparations fréquentes et principalement des contrôles visuels sur des motos et il prépare des nouvelles motos à la vente. En fonction de l'activité de l'entreprise, il arrive que le mécanicien motos effectue des activités similaires sur des cyclomoteurs, des motocyclettes ou des engins à petit moteur.

Activités :

- Exécuter des entretiens limités sur des motos dans le respect des consignes du constructeur;
- Démonter, monter partiellement le véhicule pour atteindre les composants;
- Contrôler de façon limitée et sous accompagnement, réparer, régler et mettre en service des composants mécaniques et/ou électriques simples;
- Interventions simples aux pneus et roues;
- Préparer à la vente les nouveaux véhicules.

Equipement :

- Appareils de mesure électrotechniques universels;
- Toutes sortes d'appareils d'essai propres à l'exploitation d'un garage;
- Appareils et outillage à main nécessaires à l'entretien, la réparation, le montage et démontage, le réglage des motos et de leurs composants;
- Un banc élévateur hydraulique, pneumatique ou parfois mécanique.

Techniques - généralités :

- Connaissances de la langue véhiculaire;



- Connaissances de base en matière de mécanique, d'électricité et de mathématiques;
- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation des informations techniques des constructeurs.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances de base des techniques de dépose, de réparation et de réglage des composants;
- Connaissances de la réglementation technique relative aux véhicules;
- Connaissances de la technique des véhicules.



Mécanicien cyclomoteurs

Classe C1

Groupe-cible :

Les exigences imposées au mécanicien d'entretien cyclomoteurs sont également d'application au mécanicien cyclomoteurs. Un mécanicien moto entretient, répare et prépare à la vente des motos. En fonction de l'activité de l'entreprise, il arrive que le mécanicien motos travaille aussi sur des motocyclettes, des cyclomoteurs ou des engins à petit moteur.

Activités :

- Entretien et réparer les motos dans le respect des consignes du constructeur;
- Dépister des pannes courantes aux équipements de test et d'essai habituels;
- Déposer, poser, réparer, régler et mettre en service des composants de manière indépendante;
- Contrôler, réparer et régler les moteurs de combustion;
- Vérifier, réparer et régler les organes de suspension, de direction et de freinage;
- Aligner les roues;
- Souder;
- Lire et interpréter les résultats d'une prise de mesure;
- Réaliser une petite révision d'un moteur;
- Déterminer l'importance de l'usure d'un moteur (après dépose) et agir en conséquence;
- Déposer et poser un moteur.

Equipement :

- Tous les appareils mentionnés pour le mécanicien d'entretien;
- Appareils de mesure et de contrôle des gaz d'échappement;
- Tous les appareils et outils de chauffage et d'assemblage;



- Toutes sortes d'appareils d'essai propres à l'exploitation d'un garage;
- En fonction de l'activité de l'entreprise, il travaille aussi avec un appareil de redressement pour cadres.

Techniques - généralités :

- Connaissances générales approfondies de la langue véhiculaire, en mécanique, en électricité et en mathématiques;
- Connaissances de base en électronique;
- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation des informations techniques des constructeurs.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances générales de la détection et de la résolution d'anomalies sur les véhicules;
- Connaissances des techniques de dépose, de réparation et de réglage des composants;
- Connaissances de la réglementation technique relative aux véhicules;
- Connaissances de l'utilisation des schémas et notices techniques (microfiches, cd-rom, etc.);
- Connaissances approfondies de la technique des véhicules.



Technicien cyclomoteurs

Classe D1

Groupe-cible :

Les exigences imposées au mécanicien motocyclettes sont également d'application au technicien motocyclettes. Un technicien moto entretient et répare des motos et les prépare à la vente. Il exécute un diagnostic complet et répare des pannes et défauts électriques et/ou électroniques plus complexes. En fonction de l'activité de l'entreprise, il arrive que le technicien motos travaille aussi sur des motocyclettes, des cyclomoteurs ou des engins à petit moteur.

Activités :

- Poser un diagnostic sur des systèmes électriques et électroniques et sur la partie moteur;
- Exécuter des réparations complexes;
- Détecter les pannes et défauts sur les systèmes électriques et électroniques ainsi que sur le moteur;
- Toutes les interventions aux pneus et roues;
- Contrôler et accompagner les collègues moins expérimentés;
- Rectifier complètement les moteurs;
- Exécuter un tune-up.

Equipement

- Tous les appareils mentionnés pour le mécanicien cyclomoteurs;
- Appareils de mesure électrotechniques universels;
- Utilisation des appareils de mesure pour la pose d'un diagnostic sur les systèmes électriques et électroniques et sur le moteur.

Techniques - généralités :



- Connaissances générales approfondies de la langue véhiculaire et en mathématiques;
- Connaissances approfondies en mécanique, électricité, électronique et la technique de réglage;
- Connaissances au niveau de la recherche, de la lecture et de l'interprétation des informations techniques des constructeurs.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances approfondies de la détection et de la résolution d'anomalies sur les véhicules;
- Connaissances approfondies des techniques de dépose, de réparation et de réglage des composants;
- Connaissances de la réglementation technique relative aux véhicules;
- Connaissances de l'utilisation des schémas et notices techniques (microfiches, cd-rom, etc.);
- Connaissances approfondies de la technique des véhicules.



Aide-mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds

Classe B1

Groupe-cible :

Un aide-mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds travaille sous l'accompagnement d'un mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds et est chargé principalement des opérations d'entretien, de divers contrôles visuels et d'interventions aux pneumatiques.

Activités :

Un aide-mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds exécute les tâches suivantes :

- Exécuter un entretien limité selon le livret d'entretien du constructeur et avec une utilisation limitée des appareils et d'outils d'essai habituels;
- Démonter et monter les composants mécaniques systématiquement et judicieusement sous l'accompagnement d'un mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds;
- Contrôler visuellement un véhicule (véhicules utilitaires et poids lourds) et faire rapport du contrôle au mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds.



Equipement :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds utilise les produits, pièces et moyens suivants :

- Tous les appareils et outils pour exécuter un petit entretien aux véhicules utilitaires et poids lourds;
- Tous les appareils pour régler les feux;
- Tous les appareils et outils pour monter et réparer les pneus.

Techniques - généralités :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un aide-mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds possède les compétences suivantes :

- Exécuter systématiquement des petits entretiens;
- Mettre à jour les fiches de travail et livrets d'entretien personnels;
- Interpréter des spécifications techniques concernant les véhicules et mettre à jour une documentation technique limitée;
- Remplacer, réparer et équilibrer les pneus; resculpter et équilibrer les pneus de poids lourds;
- Faire rapport des défauts constatés au supérieur direct;
- Etablir un diagnostic simple et réparer des circuits électriques simples (éclairage et éclairage de secours);
- Régler les feux;
- Souder de façon limitée (petites réparations);
- Démonter et monter les composants systématiquement et judicieusement selon les instructions et/ou la documentation techniques sous l'accompagnement d'un mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds;
- Connaissances générales des mathématiques;
- Connaissances de la langue véhiculaire (communication et fourniture de rapports écrits);



- Connaissances générales de la physique;
- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation des informations techniques.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances de base d'électricité automobile appliquée;
- Connaissances générales de la technique automobile (moteur, ligne motrice, électricité appliquée, pneumatique etc.);
- Connaissances de la législation concernant la sécurité, la santé et l'hygiène et de la réglementation sur les techniques spécifiques au métier;
- Connaissances générales des produits (huiles de graissage, liquides de frein etc.);
- Connaissances de l'utilisation correcte de tous les appareils et outils;
- Connaissances de base des techniques du métal;
- Connaissances de base de la science des matériaux (métal);
- Connaissances de base des installations de freinage à air comprimé;
- Connaissances de la soudure et mise en forme (petites réparations).



Mécanicien d'entretien véhicules utilitaires et poids lourds Classe B2

Groupe-cible :

Un mécanicien d'entretien véhicules utilitaires et poids lourds maîtrise les tâches imposées à l'aide-mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds et travaille sous l'accompagnement d'un mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds. Il est chargé principalement des activités d'entretien, des divers contrôles visuels et des interventions aux pneumatiques. Il exécute uniquement des simples réparations courantes et remplace les matériaux de consommation usés.

Activités :

Un mécanicien d'entretien véhicules utilitaires et poids lourds exécute les tâches suivantes :

- Exécuter un entretien complet selon le livret d'entretien du constructeur et avec une utilisation limitée des appareils et d'outils d'essai habituels;
- Contrôler l'état et le fonctionnement d'un véhicule (véhicules utilitaires et poids lourds) et faire rapport du contrôle au mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds;
- Préparation des véhicules au contrôle technique;
- Détection de pannes fréquentes au moyen d'un diagnostic simple (vérification d'erreur via le tableau de bord, simples erreurs mécaniques et électriques perceptibles à l'oeil nu);
- Déposer, poser, réparer, régler et mettre en service des composants (mécaniques) simples.

Equipement

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un mécanicien d'entretien véhicules utilitaires et poids lourds utilise les produits, pièces et moyens suivants :

- Appareils de mesure électrotechniques universels.

Techniques - généralités :



Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un mécanicien d'entretien véhicules utilitaires et poids lourds possède les compétences suivantes :

- Exécuter systématiquement des entretiens;
- Mettre à jour les fiches de travail et livrets d'entretien personnels;
- Interpréter des spécifications techniques concernant les véhicules et mettre à jour une documentation technique limitée;
- Remplacer, réparer et équilibrer les pneus; resculpter et équilibrer les pneus de poids lourds;
- Faire rapport des défauts constatés au supérieur direct;
- Etablir un diagnostic simple et réparer des circuits électriques simples (éclairage et éclairage de secours);
- Régler les feux;
- Souder de façon limitée (petites réparations);
- Démonter et monter les composants systématiquement et judicieusement selon les instructions et/ou la documentation techniques sous l'accompagnement d'un mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds;
- Connaissances générales des mathématiques;
- Connaissances de la langue véhiculaire (communication et fourniture de rapports écrits);
- Connaissances générales de la physique;
- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation des informations techniques.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances de base d'électricité automobile appliquée;
- Connaissances générales de la technique automobile (moteur, ligne motrice, électricité appliquée, pneumatique etc.);
- Connaissances de la législation concernant la sécurité, la santé et l'hygiène et de la réglementation sur les techniques spécifiques au métier;
- Connaissances générales des produits (huiles de graissage, liquides de frein, etc.);



- Connaissances de l'utilisation correcte de tous les appareils et outils;
- Connaissances de base des techniques du métal;
- Connaissances de base de la science des matériaux (métal);
- Connaissances de base des installations de freinage à air comprimé;
- Connaissances de la soudure et mise en forme (petites réparations);
- Connaissances générales des techniques de montage, de réparation et de réglage;
- Connaissances de la réglementation technique relative aux véhicules;
- Connaissances de base des techniques de dépose, de réparation et de réglage des composants.



Mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds

Classe C1

Groupe-cible :

Un mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds maîtrise les mêmes tâches que celles imposées à un mécanicien d'entretien véhicules utilitaires et poids lourds. De plus, il effectue des réparations courantes en atelier, éventuellement sous la direction d'un technicien véhicules utilitaires et poids lourds.

Activités :

- Un mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds exécute les tâches suivantes de façon autonome :
- Entretenir et réparer des véhicules motorisés dans le respect des consignes du constructeur et sous la direction d'un chef direct (ex. technicien véhicules utilitaires et poids lourds);
- Dépister des pannes courantes aux équipements de test et d'essai habituels;
- Déposer, poser, réparer, régler et mettre en service des composants;
- Collaborer avec l'aide-mécanicien et le mécanicien d'entretien véhicules utilitaires et poids lourds et les accompagner.

Équipement :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds utilise les produits, pièces et moyens suivants :

- Tous les instruments et outils mentionnés pour l'aide-mécanicien et le mécanicien d'entretien véhicules utilitaires et poids lourds;
- Appareils de mesure et de contrôle des gaz d'échappement;
- Tous les appareils et outils de chauffage et d'assemblage;
- Appareils d'essai propres à l'exploitation d'un garage (entre autres banc d'essai pour freins);



- Appareils d'alignement des roues.

Techniques - généralités :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds possède les compétences suivantes :

- Contrôler, réparer et régler les moteurs à combustion;
- Vérifier, réparer et régler une boîte de vitesses manuelle, un réducteur et un arbre de transmission;
- Vérifier, réparer et régler les organes de suspension, de direction et de freinage (sauf sur des systèmes micro- électroniques);
- Souder et chauffer;
- Lire et interpréter les résultats d'une prise de mesure;
- Réaliser une petite révision d'un moteur;
- Déterminer l'importance de l'usure d'un moteur (après dépose) et agir en conséquence;
- Déposer et poser un moteur;
- Contrôler et entretenir des circuits de carburant et des systèmes pneumatiques et hydrauliques (également des systèmes de graissage);
- Connaissances générales approfondies de la langue véhiculaire, en mécanique, en électricité et en mathématiques;
- Connaissances de base en électronique;
- Connaissances de l'organisation et de la planification du travail;
- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation des informations techniques des constructeurs;
- Connaissances approfondies de la technique des véhicules.

Techniques - axées sur la profession :



- Connaissances générales de la détection et de la résolution d'anomalies sur les véhicules;
- Connaissances des techniques de dépose, de réparation et de réglage des composants;
- Connaissances de la réglementation technique relative aux véhicules;
- Connaissances de l'utilisation des schémas et notices techniques (microfiches, cd-rom, etc.).



Spécialiste véhicules utilitaires et poids lourds

Classe C2

Groupe-cible :

Les exigences imposées au mécanicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers sont également d'application au spécialiste véhicules utilitaires et poids lourds. Il est fortement spécialisé dans l'une des spécialités suivantes : mécanique, électricité, électronique, optique, physique, chimie, thermodynamique, techniques de réglage.

Activités :

Selon la spécialité :

- Etablissement d'un diagnostic et d'un tune-up sur les véhicules utilitaires et poids lourds à l'aide de la documentation technique et suivant les directives du constructeur;
- Entretien et réparation de véhicules à moteur suivant les directives du constructeur;
- Détection de pannes complexes à l'aide des appareils et des outils de test usuels;
- Exécution et contrôle des réparations;
- Un spécialiste véhicules utilitaires et poids lourds respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle (technique des véhicules et d'organisation).

Equipement :

- Tous les appareils et outils mentionnés pour le mécanicien voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers;
- Tous les appareils modernes de test et de diagnostic;
- Appareils de test et de diagnostic gérés par ordinateur.

Techniques - généralités :



- Connaissances approfondies d'une des spécialités suivantes : mécanique, électricité, électronique, optique, physique, chimie, thermodynamique, techniques de réglage;
- Etablissement d'un diagnostic complet sur les problèmes d'un véhicule;
- Réparation de pannes complexes dans son domaine;
- Connaissances d'une langue étrangère pour pouvoir lire les données techniques.



Techniques - axées sur la profession :

Selon la spécialité :

- Connaissances approfondies des produits;
- Connaissances des méthodes de détection des pannes pour réparer les moteurs;
- Connaissances des nouvelles technologies et des systèmes complexes.



Technicien véhicules utilitaires et poids lourds

Classe D1

Groupe-cible :

Un technicien véhicules utilitaires et poids lourds maîtrise les mêmes exigences que celles imposées au mécanicien spécialiste véhicules utilitaires et poids lourds. De plus, il a une approche économique et organisationnelle du travail en atelier.

Activités :

Un technicien véhicules utilitaires et poids lourds exécute les tâches suivantes de façon autonome :

- Etablissement d'un calcul du prix de revient justifié économiquement en fonction du nombre d'heures de travail, du prix de revient et de la disponibilité des pièces de rechange etc.;
- Collaborer avec et accompagner l'aide-mécanicien, le mécanicien d'entretien véhicules utilitaires et poids lourds et le mécanicien véhicules utilitaires et poids lourds et se charger d'une planification rationnelle du travail et d'une répartition rationnelle des tâches (en concertation avec plusieurs personnes).

Equipement :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un technicien véhicules utilitaires et poids lourds utilise les produits, pièces et moyens suivants :

- Tous les appareils et outils mentionnés pour le mécanicien spécialiste véhicules utilitaires et poids lourds.

Techniques - généralités :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un technicien véhicules utilitaires et poids lourds possède les compétences suivantes :

- Appréciation du fonctionnement et du réglage d'un moteur;



- Rectification complète d'un moteur à combustion;
- Rectification complète des circuits électriques et électroniques d'un véhicule;
- Etablissement d'un diagnostic complet sur les problèmes d'un véhicule;
- Réparation de pannes complexes;
- Gestion des informations;
- Possession d'un permis de conduire;
- Tenir les collègues informés de l'évolution technique;
- Connaissances en mathématiques (avec une introduction à la statistique);
- Connaissances générales en mécanique, électricité, électronique, optique, physique, chimie, thermodynamique, techniques de réglage et de la langue véhiculaire (interaction socialement correcte);
- Connaissances d'une deuxième et d'une troisième langue pour la lecture des informations techniques;
- Connaissances de la législation sociale.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances approfondies des produits;
- Connaissances des méthodes de détection des pannes pour réparer les moteurs;
- Connaissances des nouvelles technologies et nouveaux systèmes mécaniques, hydrauliques et pneumatiques complexes;
- Connaissances de la gestion rationnelle d'un stock et de la planification du travail;
- Connaissances approfondies des systèmes à air comprimé et des installations de freinage à air comprimé;
- Connaissances approfondies des dispositifs de commande et de régulation micro-électroniques (ABS, ASR, etc.).



Technicien véhicules utilitaires et poids lourds hors catégorie

Classe D2

Groupe-cible :

Un technicien véhicules utilitaires et poids lourds hors catégorie maîtrise les mêmes exigences que celles imposées au technicien véhicules utilitaires et poids lourds. De plus, il a une approche économique et organisationnelle du travail en atelier.

Activités :

Un technicien véhicules utilitaires et poids lourds hors catégorie exécute les tâches suivantes de façon autonome :

- Exécuter des réparations sur tous les circuits électriques, électroniques et multiplexés ainsi que sur divers composants mécaniques;
- Gérer une équipe de collaborateurs;
- Former les collaborateurs;
- Intervenir dans les relations clientèles (par exemple, dans des situations de conflit).

Equipement :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un technicien véhicules utilitaires et poids lourds hors catégorie utilise les produits, pièces et moyens suivants :

- Tous les appareils et outils mentionnés pour le technicien véhicules utilitaires et poids lourds.



Techniques - généralités :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un technicien véhicules utilitaires et poids lourds hors catégorie possède les compétences suivantes :

- Appréciation du fonctionnement et du réglage d'un moteur;
- Rectification complète d'un moteur à combustion;
- Rectification complète des circuits électriques et électroniques d'un véhicule;
- Etablissement d'un diagnostic complet sur les problèmes d'un véhicule;
- Réparation de pannes complexes;
- Gestion des informations;
- Possession d'un permis de conduire;
- Tenir les collègues informés de l'évolution technique;
- Connaissances en mathématiques (avec une introduction à la statistique);
- Connaissances générales en mécanique, électricité, électronique, optique, physique, chimie, thermodynamique, techniques de réglage et de la langue véhiculaire (interaction socialement correcte);
- Connaissances d'une deuxième et d'une troisième langue pour la lecture des informations techniques;
- Connaissances de la législation sociale.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances approfondies des produits;
- Connaissances des méthodes de détection des pannes pour réparer les moteurs;
- Connaissances des nouvelles technologies et nouveaux systèmes mécaniques, hydrauliques et pneumatiques complexes;
- Connaissances de la gestion rationnelle d'un stock et de la planification du travail;



- Connaissances approfondies des systèmes à air comprimé et des installations de freinage à air comprimé;
- Connaissances approfondies des dispositifs de commande et de régulation micro-électroniques (ABS, ASR, etc.).



Aide-magasinier

Classe B1

Groupe-cible :

Il assiste (suivant l'organisation de l'entreprise) un magasinier ou un magasinier en chef et travaille sous leur contrôle et leurs ordres.

Activités :

- Exécuter des ordres (recevoir des biens, préparer les biens au stockage, stocker les biens, préparer les commandes et expédier les biens);
- Préparer et planifier ses propres travaux;
- Un aide-magasinier respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle;
- S'informer journallement sur les nouvelles missions, recevoir et préparer les missions et les commandes, respecter les termes imposés et rapporter à ses supérieurs et ses collègues;
- Charger et décharger des biens;
- Débiller, identifier, contrôler, coder ou étiqueter, enregistrer et stocker correctement les marchandises entrantes;
- Emballer, conditionner et déplacer les biens;
- Déplacer et inventorier les stocks;
- Apprécier et analyser son propre travail des points de vue qualité, sécurité et environnement.

Equipement :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un aide-magasinier utilise les produits, pièces et moyens suivants :

- Moyens de transport (transpalettes, chariots élévateurs, gerbeurs, etc.);



- Outils à main (cisailles, couteaux, etc.);
- Appareils enregistreurs (ordinateurs, etc.).

Techniques - généralités :

- Connaissances de base de la gestion d'un magasin (entrées et sorties, gestion du stock et inventariage);
- Connaissances de base de la gestion de données, de l'informatique et de l'automation (documents pour la manutention, systèmes automatisés et méthodes d'enregistrement);
- Connaissances de base de la protection de l'environnement et de la qualité.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances approfondies des outils et équipements (manipulation sûre des moyens de transport, de manutention, de stockage, de rangement etc.);
- Connaissances de base des produits et matériaux (produits fabriqués, usinés ou négociés et leurs formats commerciaux, symboles, etc.);
- Connaissances générales des procédures et techniques de chargement et de déchargement en fonction de la préparation des commandes et de la planification de l'itinéraire du chauffeur.



Magasinier

Classe C1

Groupe-cible :

Un magasinier appartient au groupe de fonctions centrales de la profession de manutentionnaire. Les exigences imposées à l'aide-magasinier sont également d'application au magasinier. Il assiste l'aide-magasinier dans son travail et il observe l'exécution correcte des missions assignées à chacun par un magasinier en chef.

Activités :

Un magasinier exécute les tâches suivantes de façon autonome :

- Diriger (des aides-magasiniers si présents);
- Préparer et planifier les travaux;
- Organiser le magasin et gérer les stocks;
- Participer à la communication interne;
- Planifier les travaux, rédiger les répartitions des tâches et concilier lors de conflits;
- Décharger, recevoir, accepter, identifier, trier, contrôler (par échantillonnage), coder ou étiqueter, enregistrer et stocker correctement les marchandises entrantes (retournées ou non), rechercher les biens sortants et déterminer les pièces et les outils les plus appropriés à la manipulation de ceux-ci;
- Inventorier et gérer les stocks;
- Recevoir des bons de commande, réserver des commandes, rédiger des listes de préparation de commandes, rayer les marchandises sortantes des listes et remplir et transmettre les documents (d'expédition);
- Notifier les livraisons et les modifications aux clients;
- Proposer des améliorations des systèmes de transport interne, de l'organisation du magasin et de la gestion du stock;
- Coordonner, contrôler, apprécier et analyser ses propres travaux et ceux d'autrui des points de vue qualité, sécurité et environnement.



En fonction de la taille de l'entreprise, de l'organisation interne du travail et de la nature des biens négociés, un magasinier peut aussi présenter les aptitudes suivantes :

- Organiser au sens large du terme les magasins couverts et en plein air;
- Fixer une procédure de réception, accepter ou refuser les marchandises entrantes (retournées ou non), décharger, déplacer et déballer les marchandises entrantes (retournées ou non);
- Déterminer les lieux et les méthodes de stockage pour les marchandises entrantes;
- Préparer les commandes et déterminer l'itinéraire interne;
- Agir en tant que parrain pour former les nouveaux collègues;
- Reprendre certaines tâches du magasinier en chef lors de moments d'affluence.

Equipement :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un magasinier utilise les produits, pièces et moyens suivants :

- Tous les moyens mentionnés pour l'aide-magasinier;
- Les documents administratifs.

Techniques - généralités :

- Connaissances de base de l'organisation du travail (planification du travail en fonction de la capacité et de la rentabilité, répartition des tâches en fonction d'une occupation optimale des effectifs);
- Connaissances de base de la gestion d'un magasin (entrées et sorties, gestion de stock, inventariage, logiciels spéciaux destinés à la gestion d'un magasin);
- Connaissances de base de la gestion de données, de l'informatique et de l'automation (documents pour la manutention, systèmes automatisés et méthodes d'enregistrement);
- Connaissances de base de la protection de l'environnement et de la qualité.



Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances approfondies des outils et équipements (manipulation sûre des moyens de transport, de manutention, de stockage, de rangement, etc.);
- Connaissances de base des produits et matériaux (produits fabriqués, usinés ou négociés et leurs formats commerciaux, symboles, etc.);
- Connaissances approfondies des procédures et techniques de chargement et de déchargement en fonction de la préparation des commandes et de la planification de l'itinéraire du chauffeur;
- Connaissances approfondies de la sécurité préventive et de la protection de l'environnement.



Magasinier en chef

Classe C2

Groupe-cible :

Un magasinier en chef appartient au groupe de fonctions supérieures de la profession de manutentionnaire. Les exigences imposées au magasinier et/ou à l'aide-magasinier sont également d'application au magasinier en chef.

Il dirige, coordonne et contrôle un magasin entier ou un département complet de celui-ci.

Activités :

Un magasinier en chef exécute les tâches suivantes de façon autonome :

- Diriger, coordonner et contrôler un magasin entier ou un département complet de celui-ci;
- Organiser la réception et le stockage des biens et gérer les stocks;
- Introduire et accompagner les nouveaux travailleurs;
- Organiser la communication interne et y participer;
- Un magasinier en chef respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle (informations relatives aux produits, présentation des produits, littérature professionnelle, salons professionnels, etc.);
- Planifier, coordonner et contrôler les activités, les activités d'entretien, la répartition des tâches et les inventoriages;
- Organiser au sens large du terme les magasins couverts et en plein air;
- Diriger le déchargement, la réception, l'acceptation, l'identification, le tri, le contrôle (par échantillonnage), le codage ou l'étiquetage, l'enregistrement et le stockage corrects des marchandises entrantes (retournées ou non), la recherche des biens sortants et le choix des pièces et des outils les plus appropriés à la manipulation de ceux-ci;
- Fixer une procédure de réception et diriger l'acceptation ou le refus des marchandises entrantes (retournées ou non), le déchargement, le déplacement et le déballage des marchandises entrantes (retournées ou non);



- Déterminer les lieux et les méthodes de stockage pour les marchandises entrantes;
- Déterminer les itinéraires internes;
- Fixer les normes relatives aux stocks et gérer les stocks;
- Coordonner, contrôler, apprécier et analyser ses propres travaux et ceux d'autrui, des points de vue qualité, sécurité et environnement;
- Contrôler le budget du magasin, signaler les différences budgétaires et proposer des économies;
- Mettre en place une structure de concertation, organiser des moments de concertation, diriger les moments de concertation, participer aux moments de concertation et concilier lors de conflits;
- Mener des entretiens d'évaluation et de fonctionnement, détecter des besoins de formation et examiner l'offre de formation;
- S'informer journalièrement sur les nouvelles missions, respecter les termes imposés et rapporter à ses supérieurs et ses collègues.

En fonction de la taille de l'entreprise, de l'organisation interne du travail et de la nature des biens négociés, un magasinier en chef peut aussi présenter les aptitudes suivantes :

- Proposer de sous-traiter, d'élargir, d'abandonner ou d'automatiser certaines activités;
- Introduire, accompagner et former les nouveaux travailleurs;
- Remplir et transmettre des documents (d'expédition) nationaux et internationaux;
- Signer pour réception des marchandises.

Equipement :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un magasinier en chef utilise les produits, pièces et moyens suivants :

- Tous les moyens mentionnés pour le magasinier;
- Appareils informatiques et enregistreurs (ordinateur, téléphone, fax, EDI, Internet, etc.);



- Moyens de transport, de manutention et de rangement.

Techniques - généralités :

- Connaissances approfondies de l'organisation du travail (planification du travail en fonction de la capacité et de la rentabilité, répartition des tâches en fonction d'une occupation optimale des effectifs);
- Connaissances approfondies de la gestion d'un magasin (entrées et sorties, gestion de stock et contrôle budgétaire) et connaissances de base d'inventoriage;
- Connaissances approfondies de la gestion de données, de l'informatique et de l'automatisation (documents pour la manutention, systèmes automatisés et méthodes d'enregistrement);
- Connaissances approfondies de la protection de l'environnement et connaissances de base de la protection de la qualité.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances de base des outils et équipements (manipulation sûre des moyens de transport, de manutention, de stockage, de rangement etc.);
- Connaissances de base des produits et matériaux (produits fabriqués, usinés ou négociés et leurs formats commerciaux, symboles etc.);
- Connaissances approfondies des procédures et techniques de chargement et de déchargement en fonction de la préparation des commandes et de la planification de l'itinéraire du chauffeur;
- Connaissances approfondies de la sécurité préventive et de la protection de l'environnement.



Remorqueur (-3.5t)

Classe B2

Groupe-cible :

Un remorqueur remorque les véhicules sinistrés en service externe. Pour ce faire, il se sert de la dépanneuse la plus appropriée.

Activités :

Un remorqueur exécute les tâches suivantes de façon autonome :

- Remorquer le long de la route les motocyclettes, voitures et camionnettes (-3.5t) sinistrées;
- Remorquer les véhicules mal garés ou endommagés en concertation avec des tierces personnes (client, instances officielles etc.);
- Reprendre et mettre à disposition les voitures de remplacement et établir un inventaire visuel des dégâts;
- Etablir des contacts avec les tiers (client, instances officielles etc.);
- Répondre à des appels téléphoniques;
- Etablir un inventaire visuel détaillé des dégâts au véhicule, aux accessoires et à la charge éventuelle;
- S'informer sur l'intégrité physique des personnes et éventuellement donner les premiers secours;
- Utiliser et entretenir correctement tous les appareils et outils présents;
- Un remorqueur respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, de santé, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle.

Equipement :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un remorqueur utilise les produits, pièces et moyens suivants :



- Tous les appareils et outils pour des activités de remorquage (tous les remorqueurs et leurs mécanismes complémentaires).

Techniques - généralités :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un remorqueur possède les compétences suivantes :

- Lire et interpréter des cartes routières;
- Choisir le matériel le plus approprié à une intervention;
- Connaissances en ordinateur;
- Possession du permis de conduire requis;
- Remorquer correctement;
- Connaissances de la langue véhiculaire (communication et fourniture de rapports simples, également par GSM ou par radio);
- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation des informations techniques.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances du code de la route et de la législation concernant le remorquage;
- Connaissances de l'utilisation et de l'entretien corrects de toutes les remorqueurs et leurs mécanismes complémentaires;
- Connaissances de base en mécanique, électricité, hydraulique et pneumatique.



Dépanneur

Classe C1

Groupe-cible :

Un dépanneur répare des véhicules sinistrés en service extérieur.

Activités :

Un dépanneur exécute les tâches suivantes de façon autonome :

- Réparer le long de la route les motocyclettes et voitures sinistrées;
- Etablir des contacts avec les tiers (client, instances officielles, etc.);
- Répondre à des appels téléphoniques;
- Etablir des diagnostics préparatoires;
- Etablir un inventaire visuel détaillé des dégâts au véhicule et aux accessoires;
- Utiliser et entretenir correctement tous les appareils et outils présents;
- Un dépanneur respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, de santé, d'hygiène et d'environnement.

Liste des pannes courantes

Voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers :

- Pannes mécaniques (menant souvent au remorquage);
- Pneus crevés, batteries déchargées et systèmes de freinage gelés;
- Pannes du système d'alimentation en carburant;
- Echappement (petites réparations);
- Portières verrouillées;



- Remplacement de la sonde du radiateur.

Equipement :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un dépanneur utilise les produits, pièces et moyens suivants :

- Tous les appareils et outils pour les réparations sur place.

Techniques - généralités :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un dépanneur possède les compétences suivantes :

- Lire et interpréter des cartes routières;
- Choisir le matériel le plus approprié à une intervention;
- Possession du permis de conduire requis;
- Etablir des schémas de travail;
- Connaissances de la langue véhiculaire (communication et fourniture de rapports simples, également par GSM ou par radio);
- Connaissances de deux langues supplémentaires, dont l'anglais (communication technique simple);
- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation des informations techniques.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances de base et appliquées en mécanique, électricité, électronique, physique (dynamique), hydraulique et pneumatique en vue de la réparation de tous types de véhicules;



- Connaissances du code de la route.



Remorqueur-embarqueur (tous tonnages)

Classe C2

Groupe-cible :

Un remorqueur-embarqueur embarque et/ou remorque des véhicules sinistrés (de tous types) en service extérieur. Pour ce faire, il se sert de la remorqueuse la plus appropriée et il en utilise tous les mécanismes d'embarquement et de remorquage, comme le plateau, le panier, la grue, le treuil et les coussins d'air. Les exigences imposées au dépanneur - 3,5T sont également d'application au remorqueur-embarqueur (tous tonnages).

Activités :

Un remorqueur-embarqueur exécute les tâches suivantes de façon autonome :

- Remorquer le long de la route les motocyclettes, voitures, bus et poids lourds sinistrés;
- Remorquer les véhicules mal stationnés ou endommagés (avec leur charge éventuelle) en concertation avec des tiers (client, instances officielles, etc.);
- Etablir des diagnostics préparatoires.

Equipement :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un remorqueur-embarqueur utilise les produits, pièces et moyens suivants :

- Tous les appareils et outils pour exécuter des réparations simples;
- Tous les appareils et outils pour exécuter les activités de dépannage et remorquage (toutes les dépanneuses et leurs mécanismes complémentaires, tels que les leviers hydrauliques et le petit outillage).

Techniques - généralités :



Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un remorqueur-embarqueur possède les compétences suivantes :

- Lire et interpréter des cartes routières;
- Choisir le matériel le plus approprié à une intervention;
- Informer les instances officielles concernées;
- Possession du permis de conduire requis;
- Etablir des schémas de travail;
- Embarquer et remorquer correctement;
- Connaissances de la langue véhiculaire (communication et fourniture de rapports simples, également par GSM ou par radio);
- Connaissances de deux langues supplémentaires, dont l'anglais (communication technique simple);
- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation des informations techniques.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances générales et appliquées en mécanique, électricité, électronique, physique (dynamique), hydraulique et pneumatique en vue de dépanner et remorquer tous types de véhicules;
- Connaissances du code de la route et de la législation concernant le dépannage et le remorquage;
- Connaissances de l'utilisation et de l'entretien corrects de toutes les dépanneuses et leurs mécanismes complémentaires.



Technicien mobile/Patrouilleur

Classe D1

Groupe-cible :

Un patrouilleur reçoit par voie électronique de la centrale d'alarme un dossier concernant une panne. Après cela, il prend la route et se met en contact avec le client.

Ensuite, le patrouilleur remobilise le client sinistré; soit en exécutant une réparation temporaire ou définitive; soit en mettant à disposition un véhicule de remplacement.

Si nécessaire, il remorquera le véhicule sinistré. Pour ce faire, il utilise les systèmes de dépannage et de remorquage les plus appropriés.

Activités :

Un patrouilleur exécute les tâches suivantes de façon autonome :

- Réparer (dans le but de les mobiliser) les motocyclettes, voitures, remorques, caravanes, véhicules utilitaires et poids lourds sinistrés;
- Remorquer les véhicules accidentés (avec leur éventuel chargement) en concertation avec des tierces personnes (client, instances officielles,...);
- Lire et interpréter les résultats d'une prise de mesure;
- Etablir un diagnostic (dans le but de mobiliser);
- Mettre à disposition des véhicules de remplacement, du transport de personnes;
- Etablir le contact avec des tiers (client, instances officielles,...);
- Répondre aux appels téléphoniques (principalement des contacts internes avec la centrale d'alarme);
- A la reprise et mise à disposition des voitures de remplacement, établir un inventaire des dégâts éventuels;
- S'informer sur l'intégrité physique des personnes concernées et éventuellement donner les premiers secours (informer les services de secours);
- Utiliser et entretenir correctement tous les appareils et outils présents;



- Un patrouilleur respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, de santé, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle.

Liste des pannes courantes

Voitures de tourisme, véhicules utilitaires - motocyclettes :

- Pneus crevés, batteries déchargées et systèmes de freinage gelés;
- Pannes électriques et électroniques sur des moteurs à essence et diesel;
- Petites réparations provisoires (éventuellement renvoyer à un garage);
- Pannes mécaniques (menant souvent au remorquage).

Seulement des voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers :

- Pannes du système d'alimentation en carburant;
- Rupture du câble d'embrayage, d'accélérateur, de courroie et d'embrayage (prend du temps);
- Echappement;
- Portières verrouillées;
- Remplacement de la sonde du radiateur.

Seulement des poids lourds :

- Problèmes de changement de vitesses avec la boîte de vitesses et pannes de commandes électropneumatiques (boîte de vitesses, différentiel, suspension pneumatique) et des compresseurs d'air;
- Fuites dans les canalisations pneumatiques;
- Givrage du système de freinage pneumatique;
- Rupture de l'arbre de transmission (cardan);



- Réparation provisoire ou définitive du système d'éclairage et des bâches;
- Remplacement de coussins d'air (de véhicules à suspension pneumatique);
- Contrôle et remplacement éventuel des filtres (diesel).

Equipement :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un patrouilleur utilise les produits, pièces et moyens suivants :

- Tous les appareils et outils pour effectuer des réparations rapides afin de mobiliser le client;
- Tous les appareils et outils pour exécuter les activités de dépannage.

Techniques - généralités :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un patrouilleur possède les compétences suivantes :

- Lecture et interprétation des cartes routières (GPS);
- Informer les instances officielles concernées;
- Possession du permis de conduire requis;
- Dépanner correctement;
- Connaissances de la langue véhiculaire (communication et fourniture de rapports simples, également par GSM ou par ordinateur);
- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation des informations techniques.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances générales de la détection et de la résolution d'anomalies sur les véhicules;



- Connaissances générales en matière de mécanique appliquée, d'électricité et d'électronique;
- Connaissances en matière de physique (dynamique), d'hydraulique et de pneumatique pour pouvoir réparer et dépanner tous les types de véhicules;
- Connaissances du code de la route et de la législation concernant le dépannage;
- Connaissances de l'utilisation et de l'entretien corrects de toutes les dépanneuses et leurs mécanismes complémentaires;
- Utilisation de tous les moyens mis à sa disposition afin de résoudre une panne technique (manuels techniques, lignes d'aide techniques);
- Maintenir à niveau les connaissances actives de l'évolution technique.



Préparateur tôlier

Classe B1

Groupe-cible :

Le préparateur tôlier démonte et monte des pièces et traite des tôles légèrement froissées afin que le processus de tôlerie et de peinture au pistolet puisse se dérouler sans encombre. Le préparateur suit les consignes du constructeur, de sécurité et d'environnement.

Activités :

Un préparateur tôlier exécute les tâches suivantes :

- Le démontage de toutes les pièces renseignées sur le bon de travail;
- La protection des composantes électroniques;
- Le tri des pièces démontées afin d'assurer un montage rapide;
- Le signalement de tout dommage au responsable;
- L'introduction des produits anticorrosion dans les espaces creux;
- Assurer le montage correct de toutes les pièces démontées;
- La protection de l'intérieur;
- Le nettoyage des surfaces à traiter;
- Le cas échéant, le ponçage des contours;
- Le dépoussiérage et dégraissage des surfaces réparées.

Equipement :

- Tout équipement et outillage nécessaire au montage et démontage de pièces et éléments constitutifs;
- Des produits abrasifs;
- Des outils de ponçage;



- Des produits anticorrosion;
- Des produits de nettoyage et de dégraissage.

Techniques générales :

Pour pouvoir exécuter ses tâches, le préparateur maîtrise les aptitudes suivantes :

- La préparation des éléments constitutifs ou de parties de ces éléments (dégraisser, nettoyer, etc.);
- Le démontage et montage de pièces mécaniques (limité à la profession);
- Une connaissance générale de la langue véhiculaire;
- Pouvoir consulter et interpréter une documentation.

Techniques professionnelles

- Maîtrise des techniques de ponçage et de la classification des produits abrasifs;
- Etre en capacité de choisir le matériel en fonction des éléments à démonter/monter ou des surfaces à traiter;
- Le préparateur suit minutieusement les consignes en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et se préoccupe en permanence de sa formation professionnelle.



Préparateur peintre

Classe B1

Groupe-cible :

Un préparateur prépare principalement le matériel travaillé par le tôlier, et ce avant la mise en peinture. Souvent, cette opération se fait dans une zone de préparation.

Activités :

Un préparateur exécute les tâches suivantes :

- Préparer un composant à la mise en peinture;
- Masquer les composants ne devant pas être traités;
- Dégraisser les composants à peindre;
- Poncer les composants à peindre;
- Enduire les composants à peindre;
- Appliquer l'enduit à pistoler et le primaire;
- Retoucher les cordons de soudure (meulage, limage etc.) et les surfaces réparées entières ou partielles.

Equipement :

- Moyens abrasifs;
- Appareils de ponçage;
- Enduit;
- Outils d'application;
- Produits de nettoyage et de dégraissage.



Techniques - généralités :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un préparateur possède les compétences suivantes :

- Préparer entièrement ou partiellement les composants (dégraisser, nettoyer, poncer, appliquer les couches de fond, etc.);
- Appliquer des couches d'enduit (différentes techniques);
- Nettoyer, retoucher et lustrer les surfaces non traitées;
- Connaissances générales de la langue véhiculaire;
- Connaissances au niveau de la consultation et de l'interprétation de la documentation.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances des techniques de ponçage et de la classification des abrasifs;
- Connaissances du choix du matériel en fonction du fond à traiter;
- Connaissances de l'application des couches de fond;
- Un préparateur respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle.



Peintre

Classe C1

Groupe-cible :

Un peintre effectue toutes les activités de peinture et les tâches du préparateur (prépare essentiellement le matériel que le tôlier a travaillé avant la mise en peinture).

Activités :

Un peintre exécute les tâches suivantes de façon autonome :

- Dégraisser les composants traités;
- Appliquer des couches de fond et une couche de vernis;
- Contrôler les opérations terminées du préparateur;
- Entretenir et régler correctement les appareils et outils utilisés;
- Appliquer différentes techniques de mise en peinture.

Equipement :

- Systèmes de mélange de couleur;
- Cabine de peinture;
- Diverses installations de peinture (traitement de l'air, pistolet, etc.);
- Tout l'équipement utilisé par un préparateur peintre.

Techniques - généralités :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un peintre possède les compétences suivantes :



- Apprécier la qualité des couches de base et l'état des surfaces à traiter;
- Manier un pistolet de peinture;
- Déterminer une méthode de travail et les matériaux à utiliser;
- Mélanger et diluer correctement les matières premières;
- Retoucher les petites imperfections observées ou apparues lors de la mise en peinture;
- Utiliser les différents produits d'une manière respectueuse de l'environnement;
- Connaissances générales de l'électrostatique;
- Connaissances générales des produits de peinture;
- Connaissances générales des matières synthétiques;
- Connaissances générales des techniques de polymérisation.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances générales de la colorimétrie;
- Connaissances de cabines de peinture et de tout autre appareil et outil;
- Connaissances générales d'appareils d'évacuation et des consignes de sécurité et de santé en général;
- Connaissances de la législation relative à l'environnement;
- Connaissances de base de l'application de produits de protection (anticorrosion, insonorisants, etc.);
- Connaissances d'un système à microfiches et d'autres systèmes d'information (informatisés);
- Un peintre respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle.



Tôlier

Classe C1

Groupe-cible :

Un tôlier débosselle les petits dégâts de carrosserie et répare les grands dégâts de carrosserie. Il travaille principalement sur des panneaux de carrosserie en acier, en matière synthétique et en aluminium.

Activité :

Un tôlier exécute les tâches suivantes :

- Etablir un diagnostic définitif des dégâts;
- Déterminer une méthode de travail compte tenu des travaux de réparation à exécuter;
- Réparer les dégâts mineurs et les dégâts importants que présente une carrosserie;
- Appliquer de nouveaux panneaux de carrosserie;
- Souder et coller des panneaux de carrosserie et utiliser différents matériaux de rembourrage;
- Poser et ajuster les accessoires (carrosserie et mécanique);
- Vérifier le résultat de ces travaux;
- Gérer et organiser son poste de travail.

Equipement :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un tôlier utilise les produits, pièces et moyens suivants :

- Tous les appareils et outils pour travailler les panneaux (scier, plier, forer, coller, couper, etc.);
- Appareils de soudure (pour la soudure semi-automatique, la soudure par points, la soudure autogène et la soudure sous argon);



- Toutes sortes d'appareils de redressage et de mesure.

Techniques - généralités :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un tôlier possède les compétences suivantes :

- Examiner systématiquement les dégâts;
- Réparer (débosseler, planer, redresser, mettre en forme et ajuster);
- Souder (soudage semi-automatique, par points, à l'autogène et sous argon);
- Mesurer et redresser;
- Protéger les composants électroniques;
- Déposer, poser et ajuster les composants mécaniques (limité à la profession);
- Connaissances de base en mathématiques et en géométrie;
- Connaissances de la langue véhiculaire (communication et rapportage écrit);
- Connaissances en traitement thermique;
- Connaissances générales en mécanique (étirage, pliage, compression, tension : forces);
- Connaissances de base en hydraulique et en pneumatique;
- Connaissances générales en informatique.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances générales en tôlerie (et autres retrait et dilatation des panneaux de carrosserie);
- Connaissances approfondies des produits et matériaux;
- Connaissances approfondies de l'utilisation et de l'entretien de tous les équipements et outils;
- Connaissances de base des normes d'agrégation des véhicules (contrôle technique);



- Connaissances des techniques de formage de panneaux de carrosserie;
- Connaissances des techniques de raccordement (soudure, vissage, collage, etc.);
- Un tôlier respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle.



Carrossier-réparateur

Classe C2

Groupe-cible :

Un carrossier-réparateur (ou carrossier) est un ouvrier polyvalent capable d'exécuter toutes les activités dans le domaine de la tôlerie, la préparation et la mise en peinture au pistolet.

Activités :

Un carrossier-réparateur exécute les tâches suivantes de façon autonome :

- Réparation complète de carrosseries et de composants de carrosserie (tôlerie, préparation, mise en peinture) comme décrit pour la fonction de tôlier, préparateur et peintre;
- Prise sur soi de l'entière responsabilité de la réparation de petits comme de gros dégâts, du début à la finition;
- Un carrossier-réparateur respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle.

Equipement :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un carrossier-réparateur utilise les produits, pièces et moyens suivants :

- Tout appareil et outil servant à façonner des panneaux (couper, plier, forer, coller, découper etc.);
- Appareils de soudure (pour la soudure semi-automatique, la soudure par points, la soudure à l'autogène et la soudure sous argon);
- Toutes sortes d'appareils de redressage et de mesure;
- Toutes sortes de moyens de ponçage (ponceuses et papier abrasif, limes, etc.);
- Toutes sortes d'outils d'application et de raclage pour enduit (spatules, couteaux, etc.);



- Toutes sortes de produits servant à nettoyer, dégraisser, préparer et mettre en peinture des composants de carrosserie;
- Systèmes de mélange de couleur;
- Toutes sortes d'installations de mise en peinture (air comprimé, cabine, pistolet, etc.).

Techniques - généralités :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un carrossier-réparateur possède les compétences suivantes :

- Voir descriptions de préparateur, peintre et tôlier.

Techniques - axées sur la profession :

- Voir descriptions de préparateur, peintre et tôlier.



Constructeur en carrosserie

Classe C2

Groupe-cible :

Un constructeur en carrosserie travaille avec des tôles et profils en acier, du bois, de l'inox, de l'aluminium, des matières synthétiques et des étoffes de garnissage. Au départ d'un plan, d'un schéma, d'un dessin technique ou d'autres indications réalisés en fonction des souhaits du client, il construit, modifie ou transforme un véhicule (véhicule utilitaire et poids lourd).

Activités :

Un constructeur en carrosserie exécute les tâches suivantes de façon autonome :

- Construire un véhicule (véhicule utilitaire ou poids lourd) au départ d'un plan, schéma, dessin technique ou autres prescriptions);
- Modifier un véhicule (voiture de tourisme, véhicule utilitaire ou poids lourd), sans en modifier la structure de base, au départ d'un plan, schéma, dessin technique ou autres indications;
- Transformer un véhicule (voiture de tourisme, véhicule utilitaire ou poids lourd) au départ d'un plan, schéma, dessin technique ou autres indications;
- Un constructeur en carrosserie respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle.

Equipement :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un constructeur en carrosserie utilise les produits, pièces et moyens suivants :

- Tous les appareils et outils à traiter le métal (couper, plier, cisailier, etc.);
- Tous les appareils et outils à souder;
- Tous les équipements et outils à traiter le bois (scier, poncer, etc.).



Techniques - généralités :

Pour exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, un constructeur en carrosserie possède les compétences suivantes :

Lire et interpréter un plan, schéma, dessin technique ou autres indications :

- Souder par points et par cordon;
- Mettre à niveau une construction;
- Couper et découper correctement;
- Meuler;
- Monter diverses pièces;
- Modifier un intérieur selon les souhaits du client (ex. monter un deuxième siège, niveler un sol, installer un ascenseur pour personnes handicapées, encastrer des meubles, etc.);
- Réaliser des raccordements électriques;
- Construire un squelette;
- Préparer un véhicule à la livraison;
- Connaissances des quatre opérations de base de l'arithmétique, de la règle de trois et des principes de la trigonométrie;
- Connaissances de base en électricité et électronique (et autres méthodes de protection);
- Connaissances générales en pneumatique et hydraulique.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances de la lecture et de l'interprétation de plans, schémas, dessins techniques, etc.;
- Connaissances générales des principes de l'usinage de métal;
- Connaissances générales des produits et matériaux utilisés;
- Connaissances générales de soudure, de traçage et de découpage;



- Notions de la préparation avant la mise en peinture (ponçage, enduisage, etc.);
- Connaissances de base d'emmagasinage et de gestion de stocks;
- Connaissances de l'utilisation et de l'entretien corrects de tous les équipements et outils.



Aide-monteur de pneus

Classe A2

Groupe-cible :

Il assiste (suivant l'organisation de l'entreprise) un monteur de pneus et travaille sous son contrôle et ses ordres. En outre, il est principalement chargé de toute une série de contrôles visuels et de diverses activités en liaison avec les pneus et les roues.

Activités :

- Contrôles visuels et activités en liaison avec les pneus;
- Vérification (de l'état) d'un pneu;
- Démonteur, monter et équilibrer un pneu;
- Réparation d'un pneu qui a été détaché de la roue (activités simples);
- Préparation à l'alignement d'un véhicule;
- Un aide-monteur respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle;
- Interprétation de l'usure d'un pneu;
- Levage d'un véhicule à l'aide d'un cric et/ou d'un pont levant;
- Démontage et montage systématique d'une roue;
- Démontage et montage systématique d'un pneu;
- Démontage et remontage d'un pneu sur une jante;
- Placement d'une chambre à air;
- Utilisation et entretien corrects de tous les appareils et outils.

Equipement :

- Tous les appareils et outils nécessaires au démontage et au montage des pneus;



- Tous les appareils et outils nécessaires à l'équilibrage des roues;
- Tous les appareils (de mesure) nécessaires à l'alignement des roues (géométrie des roues);
- Tous les appareils et outils nécessaires à la resculpture des pneus.



Monteur de pneus

Classe B1

Groupe-cible :

Un monteur de pneus est spécialisé dans le remplacement des pneus, l'équilibrage et le réglage de la géométrie des roues.

Activités :

- Vérification (de l'état) d'un pneu;
- Démonteur, monter et équilibrer un pneu;
- Réparation d'un pneu qui a été détaché de la roue;
- Aligner un véhicule;
- Resculpter un pneu (monteur de pneus poids lourds);
- Un monteur de pneus respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle;
- Interprétation de l'usure d'un pneu;
- Levage d'un véhicule à l'aide d'un cric et/ou d'un pont levant;
- Informer un client et le conseiller sur la gamme des produits;
- Démontage et montage systématique d'une roue;
- Démontage et montage systématique d'un pneu;
- Démontage et remontage d'un pneu sur une jante;
- Placement d'une chambre à air;
- Aligner des roues de véhicules (véhicules de tourisme et poids lourds) et des essieux de véhicules (poids lourds et semi-remorques);



- Réparation d'un trou (pneu crevé) allant jusqu'à 6 mm pour les pneus des voitures de tourisme et jusqu'à 10 mm pour d'autres pneus (pneus de véhicules d'usine, de poids lourds, véhicules de construction de route et de véhicules agricoles) après enlèvement du pneu de la jante et ce, par mesure de sécurité;
- Utilisation et entretien correct de tous les appareils et outils;
- Lecture et interprétation des mesures.

Equipement :

- Tous les appareils et outils nécessaires au démontage et au montage des pneus;
- Tous les appareils et outils nécessaires à l'équilibrage des roues;
- Tous les appareils (de mesure) nécessaires à l'alignement des roues (géométrie des roues);
- Tous les appareils et outils nécessaires à la resculpture des pneus.

Techniques - généralités :

- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation de documentation technique;
- Connaissances au niveau des systèmes de force, des techniques de levage, de la résistance au roulement, de la pression (atmosphérique), de la vitesse, des lois de la pesanteur, etc.;
- Connaissances générales en matière de pneumatique et d'hydraulique (cf. suspension et direction assistée);
- Connaissances de la langue véhiculaire (communication et fourniture de rapports écrits);
- Connaissances générales en matière de géométrie et de système numérique.

Techniques - axées sur la profession :

- Connaissances au niveau de la lecture de schémas et de l'interprétation de notices techniques (cd-rom);



- Connaissances approfondies au niveau des produits en matière de pneus et de jantes (marques, normes, profils, etc.) et au niveau du déport (ET);
- Connaissances approfondies en matière de suspension et de direction;
- Connaissances générales en matière de systèmes de freinage pour être à même de déceler des anomalies.



Monteur-réparateur de pneus

Classe B2

Groupe-cible :

Un monteur-réparateur pneus est spécialisé dans le remplacement des pneus, l'équilibrage et le réglage de la géométrie des roues.

Activités :

- Vérification (de l'état) d'un pneu;
- Démonteur, monter et équilibrer un pneu;
- Réparation d'un pneu qui a été détaché de la roue;
- Aligner un véhicule;
- Resculpter (monteur pneus poids lourds) et vulcaniser des pneus;
- Un monteur-réparateur pneus respectera scrupuleusement les dispositions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et se souciera en permanence de sa formation professionnelle;
- Interprétation de l'usure d'un pneu;
- Levage d'un véhicule à l'aide d'un cric et/ou d'un pont levant;
- Informer un client et le conseiller sur la gamme des produits;
- Démontage et montage systématique d'une roue;
- Démontage et montage systématique d'un pneu;
- Démontage et remontage d'un pneu sur une jante;
- Placement d'une chambre à air;
- Aligner des roues de véhicules (véhicules de tourisme et poids lourds) et des essieux de véhicules (poids lourds et semi-remorques);



- Réparation d'un trou (pneu crevé) allant jusqu'à 6 mm pour les pneus des voitures de tourisme et à partir de 10 mm pour d'autres pneus (pneus de véhicules d'usine, de poids lourds, véhicules de construction de route et de véhicules agricoles) après enlèvement du pneu de la jante et ce, par mesure de sécurité;
- Entretenir et remplacer les freins, amortisseurs, échappements, batteries et vidanger;
- Utilisation et entretien correct de tous les appareils et outils;
- Lecture et interprétation des mesures.

Equipement :

- Tous les appareils et outils nécessaires au démontage et au montage des pneus;
- Tous les appareils et outils nécessaires à l'équilibrage des roues;
- Tous les appareils (de mesure) nécessaires à l'alignement des roues (géométrie des roues);
- Tous les appareils et outils nécessaires à la resculpture des pneus;
- Tous les appareils pour entretenir et remplacer les amortisseurs, batteries, freins et échappements.

Techniques - généralités :

- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation de documentation technique;
- Connaissances au niveau des systèmes de force, des techniques de levage, de la résistance au roulement, de la pression (atmosphérique), de la vitesse, des lois de la pesanteur, etc.;
- Connaissances générales en matière de pneumatique et d'hydraulique (cf. suspension et direction assistée);
- Connaissances de la langue véhiculaire (communication et fourniture de rapports écrits);
- Connaissances générales en matière de géométrie et de système numérique.

Techniques - axées sur la profession :



- Connaissances au niveau de la lecture de schémas et de l'interprétation de notices techniques (cd-rom);
- Connaissances approfondies au niveau des produits en matière de pneus et de jantes (marques, normes, profils, etc.) et au niveau du déport (ET);
- Connaissances approfondies en matière de suspension et de direction;
- Connaissances générales en matière de systèmes de freinage pour être à même de déceler des anomalies.



Fast-fitter junior

Classe B1

Organisation interne

Un fast-fitter junior s'occupe principalement de travaux d'atelier très simples concernant la maintenance (graissage, filtres, etc.) ou du remplacement de pneus et de composants usés (freins, batterie, échappement, etc.) et il s'agit principalement d'activités de base à caractère répétitif.

Le fast-fitter suit toujours scrupuleusement les directives de son supérieur, du manager ou du manager adjoint, et il travaille dans l'atelier sous l'accompagnement permanent de son supérieur.

Interventions :

1. Activités sur les pneus

- Vérification (de l'état) d'un pneu;
- Démontage, montage, équilibrage et échange d'un pneu;
- Interprétation de l'usure d'un pneu;
- Levage d'un véhicule à l'aide d'un cric et/ou d'un pont levant;
- Utilisation et entretien corrects de tous les appareils et outils.

2. Activités de maintenance

- Graissage;
- Echange de pneus;
- Remplacement de composants usés;
- Refroidissement (remplacement du liquide de refroidissement);
- Les entretiens sont exécutés dans le respect des règles consignées dans le carnet d'entretien.



3. Montage/démontage d'accessoires et de composants

- Montage et démontage d'échappements et de composants de remplacement courants;
- Réglage et remplacement de circuits électriques simples (éclairage et éclairage de secours);
- Montage d'accessoires (radio auto dans un véhicule à pré câblage ISO, porte-bagages etc.);
- Montage d'essuie-glaces;
- Montage de plaques minéralogiques.

Equipement :

- Tous les appareils et outils nécessaires au démontage et au montage des pneus;
- Tous les appareils et outils nécessaires à l'équilibrage des roues;
- Tous les appareils et outils nécessaires à la resculpture des pneus.

Techniques - généralités :

- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation de documentation technique;
- Connaissances au niveau des systèmes de force, des techniques de levage, de la résistance au roulement, de la pression (atmosphérique), de la vitesse, des lois de la pesanteur, etc.;
- Connaissances générales en matière de pneumatique et d'hydraulique (cf. suspension et direction assistée).



Fast-fitter/monteur

Classe B2

Groupe-cible :

Un fast-fitter/monteur s'occupe principalement de travaux d'atelier concernant la maintenance (graissage, filtres, etc.) ou du remplacement de pneus ou de composants usés (freins, batterie, échappement, ampoules, etc.). Il prépare les voitures au contrôle technique. Il doit exécuter toutes ses activités dans des délais courts (donc rapidement) et il s'agit principalement d'activités de base à caractère répétitif.

Le fast-fitter/monteur suit les directives de son supérieur, du manager ou du manager adjoint, qui contrôle régulièrement le résultat de ses activités.

Interventions

1. Activités sur les pneus

- Vérification (de l'état) d'un pneu;
- Démontage, montage, équilibrage et échange d'un pneu;
- Réparation d'un pneu qui a été détaché de la roue, réparation d'un trou de 3 mm à 6 mm;
- Contrôle et alignement d'un véhicule;
- Remplissage à l'azote;
- Interprétation de l'usure d'un pneu;
- Levage d'un véhicule à l'aide d'un cric et/ou d'un pont levant;
- Utilisation et entretien corrects de tous les appareils et outils;
- Lecture et interprétation des valeurs de mesure.

2. Activités de maintenance

- Graissage;



- Remplacement de composants usés;
- Climatisation (maintenance et révision);
- Refroidissement (remplacement du liquide de refroidissement);
- Activités de maintenance courantes.

3. Montage/démontage d'accessoires et de composants

- Montage et démontage d'échappements et de composants de remplacement courants;
- Réglage et remplacement de circuits électriques simples (éclairage et éclairage de secours);
- Montage d'accessoires;
- Montage d'essuie-glaces, plaques minéralogiques, porte-bagages, porte-vélos, etc.;
- Montage d'une attache-remorque.

4. Activités mécaniques

- Vérifier, monter et régler tous les composants des systèmes de freins;
- Vérifier, monter et régler les composants de suspension et de direction;
- Montage d'amortisseurs;
- Souder et mettre en forme de façon limitée;
- Contrôler, réparer et régler les moteurs à combustion.



5. Diagnostic électronique

- Lire les résultats de diagnostic à l'aide d'appareils électroniques;
- Mise à zéro et initialisation de systèmes électroniques à l'aide d'appareils électroniques.

Equipement :

- Tous les appareils et outils nécessaires au démontage et au montage des pneus;
- Tous les appareils et outils nécessaires à l'équilibrage des roues;
- Tous les appareils (de mesure) nécessaires à l'alignement des roues (géométrie des roues);
- Tout le matériel d'atelier nécessaire aux activités mentionnées;
- Appareillages de lecture et de diagnostic électroniques.

Techniques - généralités :

- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation de documentation technique;
- Connaissances au niveau des systèmes de force, des techniques de levage, de la résistance au roulement, de la pression (atmosphérique), de la vitesse, des lois de la pesanteur etc.;
- Connaissances générales en matière de pneumatique et d'hydraulique (cf. suspension et direction assistée);
- Connaissances opérationnelles de l'utilisation d'appareils de diagnostic électroniques.



Fast-fitter électronique

Classe C1

Groupe-cible :

Un fast-fitter/diagnostic électronique s'occupe principalement de travaux d'atelier concernant la maintenance (graissage, filtres, etc.) ou du remplacement de pneus ou de composants usés (freins, batterie, échappement, ampoules, etc.). Il prépare les voitures au contrôle technique.

Il doit exécuter toutes ses activités dans des délais courts (donc rapidement) et il s'agit principalement d'activités de base à caractère répétitif.

Le fast-fitter/diagnostic électronique acquiert une mesure importante d'autonomie par rapport à son supérieur, au manager ou au manager adjoint, qui contrôle encore sporadiquement ses travaux.

Interventions

1. Activités sur les pneus

- Vérification (de l'état) d'un pneu;
- Démontage, montage, équilibrage et échange d'un pneu;
- Réparation d'un pneu qui a été détaché de la roue, réparation d'un trou de 3 mm à 6 mm;
- Contrôle et alignement d'un véhicule;
- Remplissage à l'azote;
- Interprétation de l'usure d'un pneu;
- Levage d'un véhicule à l'aide d'un cric et/ou d'un pont levant;
- Utilisation et entretien corrects de tous les appareils et outils;
- Lecture et interprétation des mesures.

2. Activités de maintenance



- Graissage;
- Remplacement de composants usés;
- Climatisation (maintenance et révision);
- Refroidissement (remplacement du liquide de refroidissement);
- Toutes les activités de maintenance dans leur entièreté (aussi la courroie de distribution) dans le respect des consignes d'entretien.

3. Montage/démontage d'accessoires et de composants

- Montage et démontage d'échappements et de composants de remplacement courants;
- Réglage et remplacement de circuits électriques simples (éclairage et éclairage de secours);
- Montage d'accessoires;
- Montage d'essuie-glaces, plaques minéralogiques, porte-bagages, porte-vélos, etc.;
- Montage d'une attache-remorque.

4. Activités mécaniques

- Vérifier, monter et régler tous les composants des systèmes de freins;
- Vérifier, monter et régler les composants de suspension et de direction;
- Montage d'amortisseurs;
- Souder et mettre en forme de façon limitée;
- Contrôler, réparer et régler les moteurs à combustion;
- Intervention complète sur certains circuits électriques et électroniques.

5. Diagnostic électronique

- Lire des résultats de diagnostic à l'aide d'appareils électroniques;
- Mise à zéro et initialisation de systèmes électroniques à l'aide d'appareils électroniques;



- Détection de pannes à l'aide d'appareils d'essai spécifiques et d'appareils compatibles avec toutes les marques;
- Interprétation de pannes et/ou d'opérations prescrites par le constructeur avec des appareils et des outils d'essai spécifiques;
- Montage et initialisation de nouvelles pièces à monter après un démontage.

Equipement :

- Tous les appareils et outils nécessaires au démontage et au montage des pneus;
- Tous les appareils et outils nécessaires à l'équilibrage des roues;
- Tous les appareils de mesure nécessaires à l'alignement des roues (géométrie des roues);
- Tout le matériel d'atelier nécessaire aux activités mentionnées;
- Appareils de diagnostic pour détecter des pannes, mettre le véhicule à zéro et initialiser les nouvelles pièces.

Techniques - généralités :

- Connaissances approfondies de l'utilisation d'appareils de diagnostic;
- Connaissances au niveau de la lecture et de l'interprétation de documentation technique;
- Connaissances au niveau des systèmes de force, des techniques de levage, de la résistance au roulement, de la pression (atmosphérique), de la vitesse, des lois de la pesanteur, etc.;
- Connaissances générales en matière de pneumatique et d'hydraulique (cf. suspension et direction assistée);
- Connaissances de la langue véhiculaire (communication et fourniture de rapports écrits);
- Connaissances générales en matière de géométrie et de système numérique.

Techniques - axées sur la profession :



- Connaissances au niveau de la lecture de schémas et de l'interprétation de notices techniques (cd-rom);
- Connaissances approfondies au niveau des produits en matière de pneus et de jantes (marques, normes, profils, etc.) et au niveau du déport (ET);
- Connaissances approfondies en matière de suspension et de direction;
- Connaissances générales en matière de systèmes de freinage (ABS, etc.) pour être à même de déceler des anomalies.



Annexe 4 à la convention collective de travail du 29 avril 2014, conclue au sein de la Commission paritaire des entreprises de garage, relative à la classification professionnelle

Application de l'article 18

A) Exemple de travailleurs en service avant le 1er septembre 2010

1) Salaire barémique 38,00 H/semaine

Vóór/Avant le 01/09/2010			01/09/2010 →			Voorbeeld index/loonaanpassing na 01/09/2010 (1)		Exemple d'indexation/augmentation après 01/09/2010 (1)	
			(Toepassing collectieve arbeidsovereenkomst van 22 april 2010) (Application convention collective de travail du 22 avril 2010)			1,00 pct./p.c. (spanning/tension 100 = 11,42 EUR)			
<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>	<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>	<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>	
E. Hors Cat.	137	15,65	→ D1	(134)	15,65	→ D1	(134)	15,65 +	15,81 EUR
			↘					1,00 pct./p.c.	
			D2	140	15,99	→ D2	140	15,99 +	16,15 EUR
								1,00 pct./p.c.	
								=	

2) Salaire effectif 38,00 H/semaine

Vóór/Avant le 01/09/2010			01/09/2010 →			Voorbeeld loonsverhoging 0,20 EUR spanning 100 (11,42 EUR) na 01/09/2010 (1)		Exemple d'augmentation de 0,20 EUR du salaire tension 100 (11,42 EUR) après le 01/09/2010 (1)	
Baremaloon 38,00 U/week Salaire barémique 38,00 H/semaine			(Toepassing collectieve arbeidsovereenkomst van 22 april 2010) (Application convention collective de travail du 22 avril 2010)						
<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>	<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>	<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>	
E. Hors Cat.	137	15,65	→ D1	(134)	15,65	→ D1	(134)	(11,42 EUR	15,92 EUR
			↘					+ 0,20 EUR)	
			D2	140	15,99	→ D2	140	x 1,37 =	16,27 EUR
								(11,42 EUR	
								+ 0,20 EUR)	
								x 1,37 =	



3) Salaire barémique de 38,00 H/semaine

Vóór/Avant le 01/09/2010			01/09/2010 →			Voorbeeld forfaitaire verhoging 0,20 EUR na 01/09/2010 (1)		Exemple d'augmentation forfaitaire de 0,20 EUR après le 01/09/2010 (1)	
Baremaloon 38,00 U/week Salaire barémique 38,00 H/semaine			(Toepassing collectieve arbeidsovereenkomst van 22 april 2010) (Application convention collective de travail du 22 avril 2010)						
<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>	<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>	<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>	
E. Hors Cat.	137	15,65	→ D1	(134)	15,65	→ D1	(134)	15,65 + 0,20 EUR	15,85 EUR
			→ D2	140	15,99	→ D2	140	15,99 + 0,20 EUR	16,19 EUR

B) Exemple de travailleurs en service à partir du 1er septembre 2010

1) Salaire barémique 38,00 H/semaine

Vanaf/A partir du 01/09/2010			→ Voorbeeld index/loonaanpassin g na 01/09/2010 (1)			Exemple d'indexation/augmentation après le 01/09/2010 (1)	
(Toepassing collectieve arbeidsovereenkomst van 22 april 2010) (Application convention collective de travail du 22 avril 2010)			1,00 pct./p.c. (1) (spanning/tension 100 = 11,42 EUR)				
<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>	<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>		
D1	134	15,30	→ D1	134	15,30 + 1,00 pct./p.c = 15,99 + 1,00 pct./p.c = 16,15 EUR	15,45 EUR	
D2	140	15,99	→ D2	140		16,15 EUR	



2) Salaire effectif 38,00 H/semaine

<p>Vanaf/A partir du 01/09/2010</p> <p>(Toepassing collectieve arbeidsovereenkomst van 22 april 2010) (Application convention collective de travail du 22 avril 2010)</p>			<p>→ Voorbeeld loonsverhoging 0,20 EUR spanning 100 (11,42 EUR) <u>na</u> 01/09/2010 (1)</p>		<p>Exemple d'augmentation de 0,20 EUR du salaire tension 100 (11,42 EUR) <u>après le 01/09/2010 (1)</u></p>	
<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>	<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>	
D1	134	15,30	→ D1	134	(11,42 EUR + 0,20 EUR) x 1,34 =	15,57 EUR
D2	140	15,99	→ D2	140	(11,42 EUR + 0,20 EUR) x 1,40 =	16,27 EUR

3) Salaire barémique 38,00 H/semaine

<p>Vanaf/A partir du 01/09/2010</p> <p>(Toepassing collectieve arbeidsovereenkomst van 22 april 2010) (Application convention collective de travail du 22 avril 2010)</p>			<p>→ Voorbeeld forfaitaire verhoging 0,20 EUR <u>na 01/09/2010 (1)</u></p>		<p>Exemple d'augmentation forfaitaire de 0,20 EUR <u>après le 01/09/2010 (1)</u></p>	
<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>	<u>Categorie</u> <u>/Catégorie</u>	<u>S./T.</u>	<u>Loon/</u> <u>Salaire</u>	
D1	134	15,30	→ D1	134	15,30 + 0,20 EUR =	15,50 EUR
D2	140	15,99	→ D2	140	15,99 + 0,20 EUR =	16,19 EUR

(1) Les montants sont indiqués ici à titre d'exemple et ne remettent en aucun cas en cause d'application de la convention collective de travail relative à la détermination du salaire, conclue au sein de la Commission paritaire des entreprises de garage le 10 juin 2010.